

**« La municipalité, un milieu énergisant...**

***pour les familles »***

Propos et commentaires de

**Madame Marguerite Blais**

Présidente du ***Conseil de la famille et de l'enfance***

Clôture du 16<sup>o</sup> Colloque du

Carrefour Action municipale et famille

sur

**« L'action municipale et les familles »**

Shawinigan

30 mai 2004

- **Mes remerciements d'abord**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par remercier monsieur Jacques Lizée et le comité organisateur du Colloque de m'avoir invitée à vous adresser la parole à ce moment-ci. Je me suis sentie privilégiée pendant les deux dernières journées; j'ai eu la chance de côtoyer des personnes très engagées pour les familles, dans le monde local au Québec.

Une immersion comme celle-là est précieuse pour le Conseil de la famille et de l'enfance, particulièrement à ce moment-ci. En effet, le Conseil a entrepris récemment des travaux sur les politiques familiales des municipalités. Il attendait avec grand plaisir la publication des résultats des travaux de M. Michel de la Durantaye. Nous avons pu en prendre connaissance hier. Nous avons aussi pu apprécier les travaux d'autres personnes, chercheurs, formateurs ou intervenants qui vont nous aider à mener à bien nos travaux.

J'aimerais vous parler des travaux que le Conseil de la famille et de l'enfance a entrepris récemment sur les municipalités et leurs politiques par rapport aux familles. Je vous parlerai en particulier des orientations que le Conseil envisage de leur donner.

Bien sûr, je ferai appel à vos commentaires et à votre collaboration.

- **Le Conseil de la famille et de l'enfance encourage les municipalités à se donner des politiques familiales**

Depuis vingt ans, les gouvernements qui se sont succédés au Québec ont tous cherché à impliquer les municipalités dans la politique familiale. Le Conseil de la famille et de l'enfance a soutenu et soutient encore le gouvernement dans ses efforts.

Le Conseil publiait en 1989 un *Avis* interpellant notamment les municipalités <sup>1</sup>. Présenté sous la forme d'un guide, il se voulait un instrument de travail permettant d'apprécier la qualité familiale des politiques, programmes et services destinés aux familles.

En 2002, son *Avis Démographie et famille* soulignait que les municipalités jouent un rôle important dans la qualité des milieux de vie des familles, à cause des responsabilités qu'elles exercent dans différents domaines.

Le Conseil recommandait alors aux municipalités :

1. Qu'elles poursuivent le développement de politiques familiales
2. Qu'elles intensifient leurs actions en faveur des familles et des enfants.

À propos, le Conseil s'est réjoui d'apprendre que l'Union des municipalités du Québec entendait promouvoir et soutenir l'adoption d'une politique de la famille par ses municipalités membres.

Le Conseil est maintenant prêt à s'engager avec vous. Il entend développer ses activités d'observation, d'expertise, de prospective et de production par rapport au monde municipal.

- Son analyste du monde municipal participe au comité conseil sur le projet de politique familiale de la Ville de Québec.
- Sa secrétaire générale fait partie du comité famille de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal.

Le Conseil de la famille et de l'enfance a commencé à concevoir un *Avis* sur les politiques familiales des municipalités. Celui-ci portera sur les défis et sur les avantages que le développement d'une politique familiale représente pour les municipalités.

---

<sup>1</sup> Conseil de la famille 1989 *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Avis no.

Le Conseil croit aux politiques municipales; il sait que la démarche donne des résultats et qu'elle a des avantages non seulement pour les familles, mais aussi pour les municipalités.

L'une de nos membres, Madame Suzanne Couture, conseillère municipale de Ville de Val-d'Or, qui s'est dotée d'une politique familiale, nous disait: « L'élaboration d'une politique familiale, ça amène la municipalité à revoir beaucoup de choses, à revoir plusieurs de ses actions et de ses manières de penser ».

Cela m'amène à vous soumettre les pistes que le Conseil a commencé d'explorer pour son *Avis* sur les politiques familiales des municipalités. La première, qui donne le ton aux autres, est celle des communautés durables.

▪ **Des communautés durables pour que les familles vivent mieux**

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille identifie le développement durable comme piste à emprunter par les municipalités, pour faire face notamment au défi de la gestion du temps et de l'espace.

Cette perspective nous apparaît prometteuse pour l'aménagement de milieux de vie :

- ❑ favorables à la réalisation du désir d'enfant
- ❑ favorables à l'épanouissement des familles et de leurs membres
- ❑ facilitant une saine adaptation au vieillissement de la population.

Le développement durable intègre le développement social; il cherche à allier vitalité socioéconomique, qualité de vie, démocratie locale et respect de l'environnement.

L'approche a de nombreux avantages :

- ❑ elle est globale, elle oblige à prendre en compte les interdépendances entre les différents secteurs d'activité (l'économie, la culture,...)
- ❑ elle favorise l'intégration, la cohérence des politiques, qui donnent ainsi de meilleurs résultats.

Le développement durable, dans l'optique du Conseil, c'est autant celui des villages, que celui des petites, des moyennes et des grandes villes. Le Conseil est conscient des différences, des écarts considérables qui existent entre les municipalités et les collectivités du Québec, des écarts de ressources – internes et externes -, de responsabilités, d'influence, de pouvoirs, etc.

Il entend se pencher sur les rapports qui s'établissent, ou qui pourraient s'établir, entre les MRC et les petites municipalités :

- ❑ sur la politique familiale locale et son application
- ❑ sur les défis à relever pour réaliser des communautés durables.

▪ **Revoir l'aménagement du territoire, les services et les transports dans l'optique des familles vieillissantes**

Le développement durable a des implications pour l'aménagement du territoire et les transports. Il incite à se préoccuper davantage de ces champs d'intervention des municipalités et à revoir les orientations, car :

- La localisation d'ensembles d'habitations ou de commerces en marge de la trame urbaine et des services pose problème, comme le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille le souligne
- Dans le monde rural, beaucoup de villages n'ont plus d'école, de cabinet de médecin, de bureau de poste, de station d'essence, d'épicerie, de quincaillerie.

Le territoire est ainsi aménagé d'une manière qui entraîne beaucoup de déplacements pour aller travailler, étudier, se recréer... En campagne et même en ville, le nombre de déplacements des familles et de leurs membres est très élevé. Les déplacements prennent donc beaucoup de temps et engendrent des coûts importants.

Les familles manquent de temps; plusieurs d'entre elles ne parviennent pas à concilier leurs divers temps : temps de travail, de déplacements, de loisir, de présence aux membres de la famille, de repos... L'aménagement du territoire explique une partie de ces difficultés et les municipalités ont un rôle essentiel à jouer dans leur compréhension et leur résolution.

Le territoire est de plus aménagé pour des déplacements en automobiles. L'étalement fait que le transport en commun est difficile à organiser. Et les déplacements se font encore plus en automobile qu'il y a dix ou quinze ans, et ce, même en ville.

La propriété d'un véhicule automobile coûte cher<sup>2</sup>.

- ❑ Est-ce étonnant alors que les familles québécoises dépensent plus pour se transporter que pour s'alimenter ?
- ❑ Est-ce étonnant que les personnes âgées se retrouvent souvent seules, lorsqu'elles ne possèdent pas d'automobile ou ne sont plus capables de conduire ?

Il y a place à l'innovation en matière de transport en commun au Québec. À titre d'exemple, depuis quelques années, des familles s'inscrivent à l'auto-partage. L'organisme *Communauto* offre cette possibilité dans au moins quatre villes du Québec. Aux yeux des municipalités, est-ce une avenue intéressante de développement du transport « alternatif » ?

La question du transport nous force à revoir l'aménagement du territoire. D'autres problèmes, de santé et d'équité, incitent aussi à le faire<sup>3</sup>. Le vieillissement de la population appelle aussi des changements à l'aménagement du territoire, aux transports et aux services.

Le Québec commence à connaître une augmentation rapide et considérable des familles vieillissantes. **Dans moins de 50 ans, 50% de la population pourrait avoir 50 ans et plus.** Il est donc important, et assez urgent, d'imaginer la cohabitation intergénérationnelle et de l'organiser concrètement.

---

<sup>2</sup> Le Club automobile du Québec a estimé qu'il en coûtait entre 8 500 et 8 900\$ pour posséder une Cavalier LS et rouler 18 000 km par année ces dernières années.

<sup>3</sup> Des chercheurs ont signalé que l'aménagement du territoire décourage les déplacements à pied ou à bicyclette et favorise la sédentarité et l'obésité – qui sont plus répandues en milieu populaire (« défavorisé »).

D'autres ont noté, par exemple, l'absence d'épicerie dans les quartiers populaires de Montréal.

- ❑ L'accès aux fruits et aux légumes frais – importants pour la santé - y est difficile, sinon impossible
- ❑ L'alimentation coûte plus cher, alors que le revenu est plus bas
- ❑ Les personnes âgées ne peuvent plus se rendre à l'épicerie à pied.

Pour tenir compte des besoins des familles vieillissantes, les lieux publics doivent être réaménagés selon des principes d'accessibilité, de sécurité, de facilité de manipulation et inclure des espaces de dégagement.

Il faut aussi :

- ❑ maintenir les services de proximité ou les recréer
- ❑ adapter l'organisation des loisirs
- ❑ ajouter des aires de repos pour encourager la marche
- ❑ assurer l'accessibilité du transport en commun (Est-il possible que ce soit très important pour prévenir un plus grand dépeuplement des régions périphériques ?)
- ❑ développer le transport adapté, pour les personnes incapables de se servir du transport en commun général
- ❑ développer l'habitation intergénérationnelle (ou d'autres modalités permettant aux personnes aidantes de se rapprocher de leurs proches)
- ❑ et probablement bien d'autres actions à penser et à réaliser.

Les municipalités ont un rôle de première importance à jouer dans le soutien aux familles vieillissantes. Cela doit se refléter dès maintenant dans leurs politiques familiales, qui sont appelées à adopter une perspective intergénérationnelle.

▪ **L'appauvrissement des familles et des collectivités: une grande préoccupation du Conseil de la famille et de l'enfance**

En assumant la présidence du Conseil de la famille et de l'enfance, j'ai laissé entendre que j'accorderais beaucoup d'attention aux « laissés pour compte de notre société ».

Dans son dernier rapport sur la situation et les besoins des familles, qui s'intitule *Les parents au quotidien*, le Conseil constate :

- que le plus grand nombre de naissances surviennent chez des parents âgés de 20 à 35 ans
- que le travail atypique, la précarité d'emploi et la pauvreté touchent surtout ce groupe social
- que cette situation a un impact sur la décision d'avoir des enfants, sur le moment choisi et sur le nombre d'enfants.

**Les familles ont aussi besoin de revenus suffisants et stables parce qu'en général, elles aspirent à remplir elles-mêmes, de manière autonome, leurs obligations financières. La question des revenus met en jeu un principe cher au Conseil : celui des familles actrices de leur vie et actrices du milieu dans lequel elles vivent.**

Mais beaucoup de familles, et de générations, n'ont pas les revenus suffisants pour bien se loger et bien vivre. Beaucoup doivent consacrer plus de 30% de leur revenu pour se loger ou accepter de vivre dans des logements subventionnés<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Au Québec, en 2001 :

- environ 42% des ménages locataires consacraient 30% ou plus de leur revenu pour se loger
- 27 212 familles habitaient dans des HLM.

La crise actuelle du logement fait bien ressortir la pauvreté :

- ❑ La *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* a fait le constat suivant : les familles et les personnes qui ont de la difficulté à trouver ou à garder un logement ont une caractéristique commune : elles sont pauvres.
- ❑ L'insolvabilité financière de plusieurs familles et ménages fait partie des causes des pénuries de logements dans les grandes villes.

Divers acteurs, dont la Ville de Québec, affirment par conséquent qu'il faut agir sur les revenus, pour apporter une solution durable à la crise du logement.

Même si les municipalités ne versent pas de revenu aux familles, elles peuvent, de plusieurs façons, favoriser l'accès des familles à un revenu disponible à la hauteur de leurs responsabilités<sup>5</sup>.

Par ailleurs, les municipalités influencent le coût de la vie des familles :

- ❑ Par leurs choix en matière d'aménagement du territoire et d'organisation des transports
- ❑ Par la tarification ou la gratuité de l'accès aux biens et aux services collectifs
- ❑ Par l'offre – ou non – de logements abordables
- ❑ etc.

Le Conseil est sensible aux impacts que la pauvreté des familles et la pauvreté des territoires ont sur les municipalités et sur les collectivités locales. Au cours des prochains mois, nous tenterons de voir dans quelle mesure cette problématique est documentée.

---

<sup>5</sup> Les membres des Conseils municipaux sont de plus en plus impliqués dans le développement socioéconomique local et régional. Ils peuvent faire des représentations pour rappeler aux autres paliers de gouvernement leurs engagements à réduire la pauvreté. Ils peuvent aussi sensibiliser leurs concitoyennes et leurs concitoyens à la nécessité de changer leurs perceptions négatives des parents pauvres.

Le Conseil entend aussi réfléchir aux actions que les municipalités peuvent poser pour faire avancer la cause de la sécurité du revenu des familles et la prospérité des collectivités locales. En s'appuyant, par exemple, sur la loi 112, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, que l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le 13 décembre 2002.

Incidentement, l'adoption de la loi 112 est le résultat d'une démarche exemplaire de la société civile. Le Conseil a noté d'ailleurs que des dizaines de Conseils municipaux s'y sont associés.

Il reste beaucoup à faire, mais les dirigeants municipaux, j' en suis convaincue, peuvent apporter une contribution importante au cheminement :

- ❑ vers un Québec sans familles pauvres, et par conséquent
- ❑ vers des communautés plus durables.

▪ **Faire place aux jeunes !**

Les ados et les jeunes adultes forment une population probablement plus nombreuse qu'on ne le pense habituellement. Selon l'Institut de la statistique, le Québec comptait en 2003 :

- près de 560 000 jeunes de 12-17 ans. C'est plus que la population de la nouvelle ville de Québec.
- un peu plus de 1 200 000 jeunes de 18-29 ans. C'est plus que la population de l'ancienne ville de Montréal.

L'engagement à procurer aux familles des revenus suffisants profitera surtout aux jeunes. Mais il faut aussi leur faire une place parmi les décideurs. Les jeunes offrent un potentiel considérable, mais méconnu et peu utilisé. Le Conseil a constaté que les institutions n'ont pas encore le réflexe de les inclure dans les décisions.

Dans son rapport *Les familles avec adolescents*, le Conseil écrivait :

- les adolescents revendiquent ... une écoute plus attentive et souhaitent bénéficier d'une place plus large dans les instances décisionnelles.
- Pour mieux comprendre les aspirations de cette jeunesse et comment les concilier avec celles des autres générations, il devient primordial que la société **transforme** ses perceptions et ses attitudes envers les adolescents »<sup>6</sup>.

Les jeunes adultes, les 18-30 ans, n'ont guère plus de place que les adolescents dans les instances décisionnelles.

Les jeunes habitent nos milieux de vie. Pouvons-nous nous passer de la connaissance qu'ils en ont pour préparer les milieux de demain ? Pouvons-nous nous passer de connaître leurs aspirations par rapport aux collectivités locales de demain ?

---

<sup>6</sup> *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude : Le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, juin 2002, p. 102.

Faire place aux jeunes dans les instances décisionnelles est d'autant plus nécessaire qu'ils sont le groupe social le plus pauvre.

Il semble important au Conseil d'associer, autant que possible, des jeunes – parents ou futurs parents – de 16 à 30 ans aux discussions préparatoires à son *Avis* sur les politiques familiales des municipalités.

Je salue l'objectif de la Fédération québécoise des municipalités d'amener des jeunes adultes à poser leur candidature aux prochaines élections municipales. J'espère que cette démarche va réussir totalement.

▪ ***Le soutien du gouvernement aux municipalités est essentiel***

Le gouvernement soutient les municipalités qui mettent à jour ou implantent leur politique familiale. Le soutien est double : financier et technique – la partie technique étant l'accompagnement professionnel fourni par les formateurs du Carrefour Action municipale et famille.

Le soutien du gouvernement incite les municipalités à agir, et elles le font. Le soutien est apprécié et nécessaire. Il est prévu qu'il s'étende jusqu'en 2006; il est certainement souhaitable que le soutien se poursuive au-delà de 2006. Pour que la plupart, sinon l'ensemble des familles du Québec bénéficient d'une politique familiale municipale.

Je le sais, vous souhaitez que le gouvernement soutienne aussi la mise en application des politiques familiales que les municipalités adoptent.

Comme vous, je pense :

- que le gouvernement du Québec est appelé à soutenir de manière durable la politique familiale des municipalités
- qu'il doit favoriser davantage la conciliation famille/travail, tout comme les municipalités d'ailleurs.

Le Conseil intervient aussi pour que soit adoptée et mise en application une politique familiale globale et cohérente, qui s'adapte à la diversité des communautés locales.

Les politiques familiales des municipalités sont une pièce essentielle de la politique familiale globale que le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite pour les familles du Québec.